

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cheques-service

Question écrite n° 47656

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la creation du cheque des intermittents du spectacle. Propose par le centre agree d'aide a la gestion des emplois culturels, il doit permettre une simplification des demarches administratives, tout en luttant contre le travail clandestin et en garantissant une meilleure couverture sociale aux intermittents du spectacle. Neanmoins, des blocages administratifs ne facilitent pas sa mise en oeuvre. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture est particulierement soucieux de veiller au respect des dispositions relatives a la protection sociale des salaries du spectacle. Ainsi, la simplification des declarations sociales des entreprises du spectacle est actuellement etudiee par des membres du Conseil national des professions du spectacle, au sein d'un groupe de travail specifique. En ce qui concerne plus particulierement le domaine des spectacles occasionnels, ce groupe de travail, auquel sont associes les organismes de recouvrement des cotisations sociales, analyse les modalites de la mise en place d'un guichet unique permettant aux organisateurs occasionnels de spectacles vivants de se liberer en une seule formalite de l'ensemble de leurs declarations sociales et des versements s'y rapportant. Gere par les organismes sociaux, ce recouvrement centralise, qui recueille l'accord unanime des professionnels du spectacle, entrepreneurs et intermittents, pourrait, sous reserve de l'accord definitif des caisses, etre experimente dans les prochains mois dans plusieurs departements. Si, par ailleurs, un projet de cheque-intermittents a bien ete elabore par une association, ce projet, qui a ete expertise par les differents departements du ministere du travail et des affaires sociales concernes, soulevait de nombreuses reserves par rapport au droit du travail et au droit de la securite sociale et aurait necessite des derogations telles qu'il ne pouvait etre retenu.

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47656

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : culture Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 327 **Réponse publiée le :** 24 mars 1997, page 1528